

P. O. B.

FÉDÉRATION HUY-WAREMME

FÉDÉRATION SPORTIVE SOCIALISTE

CERCLE « L'AVENIR »

ANTHEIT



Samedi 10 et Dimanche 11 Août 1929

GRANDES

FÊTES DE GYMNASTIQUE

& CONCOURS PROVINCIAUX

sous les auspices de l'Administration Communale
de la Fédération Sportive Socialiste
et de la Fédération Politique de Huy-Waremme.



PROGRAMME

ET

RÈGLEMENT DES CONCOURS

A 80-10711

Imprimerie de M. Robert Orban, Oügrée

BULLETIN D'ADHÉSION

(à retourner, pour le 15 juillet, au Citoyen VICTOR GREVESSE
rue Jean Jaurès, 2, Antheit).

La Société de Gymnastique

*participera à la fête d'Antheit et prendra part aux Concours
ci-après :*

1. Concours de Méthode Happel : Division A — Division B.
2. Concours de Méthode Suédoise : adultes — dames — pupilles —
fillettes — mixtes — Division A — Division B.
3. Concours de Productions Spéciales : adultes — dames — pupilles
fillettes — mixtes — Division A — Division B.
4. Concours de Groupes Artistiques : dames — fillettes — mixtes —
Division A — Division B.
5. Concours de Pyramides sans engin :
Adultes : Division A — Division B — Division C.
Pupilles : Division A — Division B.
6. Canne Royale — Boxe Française — Bâton — dames — adultes —
mixtes.
7. Fête de Nuit : Ballets : dames — fillettes — mixtes — et Poses
plastiques.

Titre de la ou des production :

Quel est le nombre approximatif de participants :

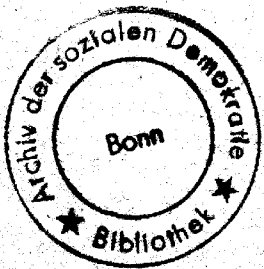
le samedi ? le dimanche ?

POUR LA SOCIÉTÉ :

Le Secrétaire-correspondant,

Le Président,

Soulignez les concours et les divisions auxquels vous prenez part.



A80-10711

P. O. B.

FÉDÉRATION HUY-WAREMME

FÉDÉRATION SPORTIVE SOCIALISTE

CERCLE « L'AVENIR »

ANTHEIT



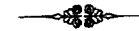
Samedi 10 et Dimanche 11 Août 1929

GRANDES

FÊTES DE GYMNASTIQUE

& CONCOURS PROVINCIAUX

sous les auspices de l'Administration Communale
de la Fédération Sportive Socialiste
et de la Fédération Politique de Huy-Waremme.



PROGRAMME

ET

RÈGLEMENT DES CONCOURS



Cercle L'AVENIR

Antheit

MAISON DU PEUPLE

CAMARADES,

Dans le but de développer le mouvement d'éducation physique dans la région de Huy, nous avons décidé d'organiser à Antheit, les 10 et 11 août prochain, de grandes

Fêtes Gymnastiques et Concours Provinciaux

sous les auspices de l'Administration Communale et de la Fédération Sportive Socialiste.

C'est avec un réel plaisir que nous vous invitons à ces festivités, car nous ne doutons nullement que vous désirez voir la jeunesse socialiste de Huy et environs renforcer votre grande famille de sportsmen socialistes.

Vous trouverez ci-après le programme complet des concours ainsi que le bulletin d'adhésion que nous vous prions de retourner, pour le 15 juillet prochain, au camarade Victor GREVESSE, Secrétaire, rue Jean Faurès, 2, Antheit.

C'est avec confiance que nous attendons votre réponse affirmative et vous prions d'agréer, Camarades, nos saluts fraternels.

LE COMITÉ DIRECTEUR :

*Le Secrétaire, Le Vice-Président, Le Président, Le Trésorier-adjoint, Le Trésorier,
V. GREVESSE E. CHAPELLE P. BEAUJEAN G. BARBALLE M. BARBALLE*

LE COMITÉ GÉNÉRAL :

*Les Présidents d'Honneur,
V. HEINE et F. JACQUES*

*Le Secrétaire, Le Vice-Président, Le Président, Le Trésorier-adjoint, Le Trésorier,
V. GREVESSE E. CHAPELLE P. BEAUJEAN G. BARBALLE M. BARBALLE*

Les Membres,

*L. Antoine, F. Barballe, J. Cornélis, A. Demasy, E. Fivet, H. Fouillen,
F. Fontaine, F. Gérard, J. Gillet, E. Godfroid, L. Hélas, C. Orban, A. Perwez,
J. Warzée.*

POUR LA FÉDÉRATION SPORTIVE SOCIALISTE (Secteur de Huy) :

*Le Secrétaire,
L. ALEXANDRE*

*Le Président,
F. HAIDON*

POUR LA FÉDÉRATION SPORTIVE SOCIALISTE :

J. DEVLIEGER, C. LAMBION, F. DEBLOND, L. ORBAN.

Programme général des Fêtes

Samedi 10 Août 1929

A 8 1/2 heures, sur la Plaine des Sports d'Antheit (en cas de mauvais temps, à la Maison du Peuple),

Grande Fête de Nuit

(BALLETS & POSES PLASTIQUES)

par les principales sections de la province.

Une prime de 50 francs sera allouée par production.

Dimanche 11 Août 1929

A 10 heures du matin, sur la Plaine des Sports et les Places Publiques de la commune,

Ouverture des Concours Généraux

Les concours du matin seront arrêtés à midi précis.

A 1 1/2 heure, sur la Chaussée de Tirlemont, formation du

CORTÈGE

qui suivra l'itinéraire suivant :

Rues Jean Jaurès, Hachelette, Centre, Chiron, Piren, Mal-semaine, Jolifonds, Campagne, Résistance et Plaine des Sports où auront lieu de

GRANDES FÊTES DE GYMNASTIQUE

DÉFILÉ — SALUT AUX DRAPEAUX

Mouvements d'ensemble imposés (dames — pupilles — adultes).

Pyramides imposées de Bruxelles (pupilles et membres séparément).

Eventuellement, continuation des concours et exécution de quelques productions spéciales (Hors-Concours) par les principaux groupes de la Fédération.

A 6 heures, à la Maison du Peuple,

Proclamation des Résultats et Remise des Récompenses

REMARQUES IMPORTANTES

Pour tout ce qui concerne le logement, la nourriture, etc., adressez la correspondance au Citoyen VICTOR GREVESSE, rue Jean Jaurès, 2, Antheit.

Les questions d'ordre technique doivent être adressées au Camarade L. ORBAN, rue Ferdinand-Nicolay, 44, à Ougrée.

— 5 —

L'ordre du cortège sera établi d'après l'arrivée des bulletins d'adhésion.

La discipline la plus stricte est de rigueur, tant sur le terrain que pendant le cortège, ainsi que dans les endroits désignés pour se restaurer.

Les directeurs doivent exiger de la part de leurs gymnastes une attitude convenable pendant le cortège. Tous les chants doivent être proscrits.

Les groupes ont pour devoir de ne pas faire concourir plus de membres qu'ils n'ont réclamé de licences, sous peine d'exclusion du concours. Un contrôle sérieux sera fait dans ce sens.

Tous les gymnastes doivent connaître les imposés.

Les directeurs et moniteurs sont tenus d'amener leurs sections devant le jury d'une façon rapide et correcte. Le jury ne tiendra aucun compte des évolutions inutiles et prolongées qui ne font que perdre un temps précieux.

Le salut au jury est libre. L'oubli de ce geste ne peut nuire en aucune façon au travail produit.

Les directeurs et moniteurs ont pour devoir de donner un commandement détaillé pour tous les déplacements de leurs sections, sans pour cela, soit par geste, soit par un semblant d'exécution quelconque de nature à faciliter les mouvements, suivre leurs sections dans les diverses évolutions.

L'emplacement du moniteur pendant le travail de sa section est facultatif, à la condition, toutefois, de ne pas gêner les opérations des jurés.

Aucun moniteur ni directeur ne peut concourir avec sa section, sous peine de perdre les points attribués à la direction.

Les sections d'adultes concourant en méthode Happel, de même que toutes les sections travaillant en Suédoise ne peuvent prendre part aux Concours de mouvements spéciaux (décision de la C. G. du 17 mai 1928).

Les feuilles de pointage seront, autant que possible, celles qui sont en honneur à notre Fédération Provinciale.

Les parents et amis accompagnant les gymnastes pourront se procurer des cartes d'entrée à la Plaine des Sports aux délégués chargés de recevoir les sociétés à la gare et il leur sera alloué une réduction de 50 % sur les droits d'entrée.

Les exécutants pour la fête du samedi réclameront les coupons « Week End » afin d'obtenir la réduction sur le parcours.

Ces derniers seront logés autant que possible gratuitement chez l'habitant. Toutefois, afin d'éviter les abus, le logement ne sera assuré qu'aux exécutants, le directeur et l'habilleuse.

La commune d'Antheit se trouve à 20 minutes de la gare de Statte (Huy) et est desservie par des autobus et le vicinal Huy-Waremme quittant Statte à 8 h. 10.

Il sera alloué, en plus des primes kilométriques à chaque groupe, 3 primes d'éloignement pour les Sociétés au-delà de Liège, ainsi que 3 primes aux Sociétés les plus nombreuses. Ces primes seront de 60 fr., 50 fr. et 40 francs.

PROGRAMME DES CONCOURS

I. CONCOURS DE MÉTHODE HAPPEL

réservé aux adultes (hommes)

Ce concours comprend :

- a) Un exercice libre ;
- b) Un exercice libre aux barres parallèles (à exécuter simultanément) ;
- c) Un exercice libre au rec (à exécuter simultanément) ;
- d) Un saut combiné hauteur et longueur avec tremplin dur :
 - 1^{er} degré : 2 mètres sur 0.70 m. hauteur.
 - 2^{me} degré : 2 mètres sur 0.80 m. hauteur.
 - 3^{me} degré : 2 mètres sur 0.90 m. hauteur.
 - 4^{me} degré : 2 mètres sur 1 mètre hauteur.

Division A : 13 à 16 gymnastes, en 4 degrés, travaillant par 4.
Division B : 8 à 12 gymnastes, en 4 degrés, travaillant par 2.

II. CONCOURS DE MÉTHODE SUÉDOISE

Adultes (hommes) ; Adultes (femmes) ;

Pupilles ; Fillettes ; Mixte (dames et fillettes).

En deux divisions : Division A ; Division B.

Durée de la leçon : maximum 30 minutes.

Le nombre de gymnastes est illimité.

Le choix de la division est laissé à l'appréciation des directeurs, suivant la force de leur section.

N. B. — Les Sociétés inscrites dans le Concours de méthode suédoise sont tenues de déposer le texte complet de leur leçon entre les mains du jury devant lequel elles se présentent ; ce texte restera joint à la feuille de pointage pour le bureau technique. Le professeur est autorisé à apporter des changements à sa leçon au cours de l'exécution. Ces changements doivent être portés à la connaissance du jury avec les motifs qui les ont occasionnés (nature du terrain, état des appareils, température, état physiologique des élèves, etc.).

III. CONCOURS DE PRODUCTIONS SPÉCIALES

Adultes (hommes) ; adultes (dames) ;
pupilles ; fillettes ; mixtes (dames et fillettes).

Ce Concours comprend l'exécution d'une série d'exercices à mains libres ou avec instruments ; 2 divisions :

Division A : 16 gymnastes.

Division B : 12 gymnastes.

IV. CONCOURS DE GROUPES ARTISTIQUES

Dames : 3 poses, 1 division.

Fillettes : 3 poses, 1 division.

Mixtes : 3 poses, 2 divisions.

Division A : 18.

Division B : 12.

Contrairement aux pyramides, les groupes artistiques peuvent comprendre plusieurs parties reliées ou non entre elles, suivant les circonstances et les nécessités.

Ils représenteront des fables, des allégories, des tableaux ou des scènes diverses.

Les sections devront présenter trois productions.

Les directeurs auront pour mission de veiller au côté esthétique, en laissant de côté la force ou l'audace.

Les jurés apprécieront sévèrement pour le cas où il ne serait pas tenu compte de cette recommandation prudente.

Les groupes artistiques devront être exécutés avec la tenue de la Société.

V. CONCOURS DE PYRAMIDES

ADULTES (sans engins)

Ce Concours comprend trois divisions :

Division A : 24 exécutants.

Division B : 18 exécutants.

Division C : 12 exécutants.

PUPILLES (sans engins)

Deux divisions (A et B) : 18 et 12 gymnastes.

Les pyramides libres comprennent trois hauteurs (quelle que soit la position des gymnastes) plus le sommet.

Les différents groupes d'une pyramide doivent être reliés entre eux. Pour être valable, une pyramide doit résister un temps de 6 secondes.

La graduation sera observée dans les pyramides, c'est-à-dire que la deuxième sera plus forte que la première et la troisième plus forte que la deuxième.

Pour les pyramides de pupilles — de même que pour les adultes, d'ailleurs — l'aide du moniteur ou de gymnastes n'appartenant pas au groupe exécutant est interdit. L'aide mutuelle seule est tolérée. Toutefois, il sera loisible de placer derrière la pyramide des hommes pour prévenir les chutes.

Il est cependant recommandé de la prudence de la part des moniteurs dans la composition et l'exécution de leurs pyramides pupilles. La beauté et le caractère esthétique de celles-ci prévaudront toujours sur la force et l'audace.

Pour les pyramides, il serait facultatif d'intercaler dans les sections des vétérans ou autres ne connaissant pas les imposés et dans les limites ci-après : jusque 12 exécutants : 1 homme ; de 13 à 18, 2 hommes ; de 19 à 24, 3 hommes.

Nous estimons aussi que la cote de nombre aux pyramides et aux groupes artistiques est superflue, car une pyramide nombreuse a déjà un avantage incontestable sur une autre de moindre importance et une cote de nombre la renforce davantage. C'est pourquoi, dorénavant, elle ne figurera plus aux feuilles de pointage que pour mémoire ou pour contrôle.

Les Concours de Pyramides et de Groupes Artistiques auront lieu l'après-midi.

VI. CANNE ROYALE - BOXE FRANÇAISE BATON

**Concours de mouvements d'ensemble
Dames - Adultes - Mixtes.**

Une division : minimum 8 membres.

